

MODE D'ATTRIBUTION DU CHALLENGE SERVAIS

A partir de la saison 2018, le mode de calcul pour l'attribution du Challenge Servais à l'issue des tournois :

- Chaque club reçoit les points gagnés individuellement par ses représentants lors des tournois du Critérium.
- Le club reçoit le double de points gagnés individuellement par ses représentants lors du Masters Régional.
- Les 4 premiers de toutes les catégories du classement final du Critérium se verront attribués les points de bonus ci-après pour le club :
 - Le premier recevra 100 points de bonus
 - Le deuxième recevra 75 points de bonus
 - Le troisième recevra 50 points de bonus
 - Le quatrième recevra 25 points de bonus
- Dynamique à recruter des membres : D'une année à l'autre l'on multipliera par 10 la différence du nombre de membres en moins et par 20 la différence de membres en plus.

Tout club qui a :

- En-dessous de 24,99 membres par terrain est exclu du Challenge
- De 25 à 49,99 membres par terrain (Nombre X par 10)
- De 50 à 59,99 membres par terrain (Nombre X par 15)
- De 60 à 69,99 membres par terrain (Nombre X par 20)
- Au-delà de 70 membre par terrains (Nombre X par 25)
- Dynamique pour interclubs régionaux et nationaux

Nombre maximum d'équipes au tour final	Vainqueur	Finaliste	½ Finaliste
1 seule équipe	50 points		
8 équipes	100 points		
16 équipes	150 points	75 points	
32 équipes	200 points	100 points	50 points

Champion AFT ou Champion de Belgique : 400 points.

- Bonus pour la participation aux éliminatoires régionales des championnats A.F.T. tant en simples qu'en double et en jeunes (Coupe de Borman).
Les clubs qui inviteront leurs joueurs à y participer recevront un bonus calculé comme suit (nombre de participants X par 20)